



PROCES VERBAL DE COMITE DIRECTEUR FFCC 2022 – N°3	
DATE DU CD	25 Juillet 2022 à 20h30
EMETTEUR	Mr Le Président / Nicolas TRIOL
REDACTEUR	Madame la Secrétaire FFCC / Marie José QUEREL
DESTINATAIRES	Mesdames et Messieurs les élus du Comité Directeur
Membres présents : 20	Nicolas TRIOL - Joël DIJON – Marie José QUEREL - Inès HUGON - Benjamin BLANC - Éric MAURAS - Représentant la Fédération des Manadiers Patrick LAURENT - Christel BESSER - Cathy BLANCHARD - Jacques BOISSIER - Laura CAVALLINI - Laurent ESTEVE - Patrick GARCIA - Monique GIMENEZ - Mathieu LAPIERE - Alain LYON - Raoul MAILHAN - Président A.P.C.C Nicolas MANCHON - Myriam NESTI - Jean Marie VENTURA <u>Invités :</u> Cyril GARCIA - CTS FFCC Adile BENAFITOU – Gestionnaire « compétition et calendrier » (excusé)
Membres absents et représentés : 8	Alain FOUCARAN (procuration donnée) – Chantal BOURELLY (procuration donnée) - Hubert ESPELLY (procuration donnée) - Serge DELESTY (procuration donnée) - Jean Marc SOULAS (procuration donnée) - Hedi CHEBAIKI (procuration donnée) - Valérie THER (procuration donnée) - Romain FOUQUE (procuration donnée)
Membres absents non représentés : 6	Magalie RENAUD - Christophe PELLENC - Vincent RIBERA - Stéphane IOCHUM - Serge GARCIA - Youssef ZEKRAOUI (<i>sans droit de vote</i>)
Quorum pour délibérer	Plus d'1/3 des membres présents. Quorum conforme pour délibérer

Le Président Nicolas TRIOL ouvre la séance à 20h31

DELIBERATIONS ET DECISIONS

	Quorum
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de Délibération	<p>Le Comité directeur est composé de 34 membres élus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 20 membres présents ▪ 8 membres absents et représentés (procurations) ▪ 6 membres absents non représentés <p>Le Quorum pour délibérer est atteint (minimum 12), le Comité Directeur peut donc dérouler l'ordre du jour et délibérer.</p> <p><u>Article 13 des Statuts FFCC.</u></p> <p>Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; la voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité de voix Le Comité Directeur peut valablement délibérer sur les points soumis à l'ordre du jour</p>

Sujet N°1	Approbation du P.V du Comité Directeur du 03 Mai 2022
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de délibération	La Secrétaire Générale FFCC Marie José QUEREL propose de délibérer sur le PV du Comité Directeur du 03 Mai 2022 (envoyé par mail dans la convocation)
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 28
Décision	Le P.V du Comité Directeur du 03 Mai est : Approuvé à l'Unanimité
Actions à mettre en place	Publication site FFCC
Délais de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Président FFCC Nicolas TRIOL/ Secrétaire Générale FFCC Marie José QUEREL/ Salariée FFCC Karine ROUX
Comment on communique	Publication site FFCC

Sujet N°2	Proposition de modification de l'Article 112 – Entrées Gratuites - Présentation Approbation
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de délibération	<p>Dans le règlement général et sportif, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de modifier dans l'article 112, la phrase qui indique que la carte de la presse officielle est délivrée par la FFCC - d'ajouter que les photographes fédéraux ont une carte délivrée par la FFCC <p>Texte Actuel Article 112 – Entrées gratuites</p> <p>Ont droit à l'entrée gratuite aux arènes (indépendamment des invitations énoncées à l'article 96) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général. - Les responsables des commissions Médicale, Communication, Discipline, d'Appel et Sportive. - Les responsables départementaux des délégués sur présentation de leur licence. - Les gardians salariés sur présentation de leur licence et leurs retraités. - Tous les raseteurs licenciés de la FFCC, sur présentation de leur licence à jour. - Tous les raseteurs et tourneurs participant à la course auront la possibilité de faire rentrer une personne, munie d'une invitation qui lui sera délivrée au guichet des arènes. - Les anciens raseteurs sur présentation de leur carte d'ancien raseteur. - Les manadiers et gardians s'ils participent à un concours de manade ont droit à deux entrées gratuites ou trois entrées gratuites pour une royale, délivrées au guichet des arènes. - La presse officielle de la Bouvine, sur présentation de la carte de presse délivrée par la FFCC. - Le délégué de course sur présentation de sa carte de délégation <p>Proposition d'Évolution Article 112 – Entrées gratuites</p> <p>Ont droit à l'entrée gratuite aux arènes (indépendamment des invitations énoncées à l'article 96) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général. - Les responsables des commissions Médicale, Communication, Discipline, d'Appel et Sportive. - Les responsables départementaux des délégués sur présentation de leur licence. - Les gardians salariés sur présentation de leur licence et leurs retraités. - Tous les raseteurs licenciés de la FFCC, sur présentation de leur licence à jour. - Tous les raseteurs et tourneurs participant à la course auront la possibilité de faire rentrer une personne, munie d'une invitation qui lui sera délivrée au guichet des arènes. - Les anciens raseteurs sur présentation de leur carte d'ancien raseteur. - Les manadiers ou gardians s'ils participent à un concours de manade ont droit à deux entrées gratuites ou trois entrées gratuites pour une royale, délivrées au guichet des arènes. - La presse officielle de la Bouvine, sur présentation de la carte de presse délivrée par la FFCC. Les photographes fédéraux sur présentation de leur carte délivrée par la FFCC - Le délégué de course sur présentation de sa carte de délégation
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 28
Décision	La modification de l'Article 112 – Entrées gratuites est : Approuvée à l'Unanimité
Actions à mettre en place	Mise à jour des règlements généraux et sportifs
Délais de mise en place	Semaine 30

Qui contribue	La secrétaire FFCC
Comment on communique	Courriers aux organisateurs

Sujet N°3	Finales des Ligues OCCITANIE et PACA – Présentation des candidatures et Projets jeunesse – Votes
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de Délibération	<p>Un appel à candidature a été lancé pour organiser, les Finales des ligues PACA et OCCITANIE les 8 et 15 Octobre 2022. Les dossiers de candidature ont été réceptionnés au 15 juillet.</p> <p>Pour la Région <u>SUD PACA</u> : Finale des Ligues le 08 octobre 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 candidatures ont été enregistrées <ul style="list-style-type: none"> ○ SAINT ANDIOL – Club Taurin « Lou Bouvaou » ○ EYGUIERES – Club Taurin « La Bouvine » ○ SALIN DE GIRAUD – Club Taurin « Lou Provenco Aficion » <p>28 élus au Comité Directeur sont présents et représentés ce jour. Le Président Nicolas TRIOL propose de délibérer sur le choix de la Finale SUD PACA :</p> <p>SAINT ANDIOL - Club Taurin « Lou Bouvaou »</p>
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 17
Proposition de Délibération	Le Président Nicolas TRIOL propose de délibérer sur le choix de la Finale SUD PACA : EYGUIERES – Club Taurin « La Bouvine »
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 2
Proposition de Délibération	Le Président Nicolas TRIOL propose de délibérer sur le choix de la Finale SUD PACA : SALIN DE GIRAUD – Club Taurin « Lou Provenco Aficion »
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 9
Décision	La candidature de SAINT ANDIOL – Club Taurin « Lou Bouvaou » est retenue pour l'organisation de la Finale Ligue PACA le 8 octobre 2022
Proposition de Délibération	<p>Pour la Région <u>OCCITANIE</u> : Finale des Ligues le 15 Octobre 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 candidatures ont été enregistrées <ul style="list-style-type: none"> ○ SAINT GEORGES D'ORQUES – Club Taurin « Le Trident » ○ LANSARGUES – « Comité des Fêtes » ○ MARSILLARGUES – Club Taurin « Lou Bajan » ○ SAINT MATHIEU DE TREVIERS – Club Taurin « Le Saint Loup » ○ PEROLS – « La Ville » <p>Le Président Nicolas TRIOL propose de délibérer sur le choix de la Finale OCCITANIE : SAINT GEORGES D'ORQUES</p>
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 9
Proposition de Délibération	

	Le Président Nicolas TRIOL propose de délibérer sur le choix de la Finale OCCITANIE : LANSARGUES
Délibération	CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 3
Proposition de Délibération	Le Président Nicolas TRIOL propose de délibérer sur le choix de la Finale OCCITANIE : MARSILLARGUES
Délibération	CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 8
Proposition de Délibération	Le Président Nicolas TRIOL propose de délibérer sur le choix de la Finale OCCITANIE : SAINT MATHIEU DE TREVIER
Délibération	CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 2
Proposition de Délibération	Le Président Nicolas TRIOL propose de délibérer sur le choix de la Finale OCCITANIE : PEROLS
Délibération	CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 6
Proposition de Délibération	Aucune candidature n'ayant obtenu une majorité de plus de 50 % des voix au premier tour, il est proposé un deuxième tour de vote avec les deux candidats arrivés en première et seconde position au premier tour de vote. Le Président Nicolas TRIOL propose de délibérer sur le choix de la Finale OCCITANIE : SAINT GEORGES D'ORQUES
Délibération	CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 18
Proposition de Délibération	Le Président Nicolas TRIOL propose de délibérer sur le choix de la Finale OCCITANIE : MARSILLARGUES
Délibération	CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 10
Décision	La candidature de SAINT GEORGES D'ORQUES – Club Taurin « Le Trident » est retenue pour l'organisation de la Finale Ligue OCCITANIE le 15 octobre 2022
Actions à mettre en place	Préparation Finales Ligues PACA et OCCITANIE et action jeunesse
Délai de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Le Président Nicolas TRIOL
Comment on communique	Site FFCC + FB

Sujet N°4	Proposition d'une nouvelle « Licence Jeunes » - Présentation – Approbation
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de Délibération	A l'heure actuelle, la licence FFCC adhérent direct est à 48€. Celle pour un licencié de Club Taurin supplémentaire est de 50 €. Dans la continuité du Projet Transmission du mandat Fédéral, Il est proposé de créer une nouvelle licence « Licence jeunes » à un tarif préférentiel dans le but de faciliter l'accueil et l'intégration des nouvelles et jeunes générations notamment dans les clubs taurins, les commissions fédérales.

	<p>Cette nouvelle licence serait disponible pour les clubs taurins en plus du forfait traditionnels de 12 licences.</p> <p>Une négociation est en cours avec notre assureur AXA pour déterminer le cout le plus bas possible pour cette nouvelle licence. Ces conditions négociées seront présentées à l'approbation d'un prochain comité directeur</p> <p>Une discussion s'engage sur les critères d'accès à cette licence jeune :</p> <p>2 possibilités émergent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Donner des critères identiques à ceux de la carte jeune 2. Ouvrir à partir de 16 ans.
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 18 pour les critères identiques à la carte jeune – 10 pour un accès à partir de 16 ans
Décision	La création d'une nouvelle « Licence Jeunes » est : Approuvée à la Majorité avec les critères identiques à la carte jeune
Actions à mettre en place	Elaboration de la « Licence Jeunes »
Délai de mise en place	Prise de licence, fin 2022/début 2023
Qui contribue	Le Président Nicolas TRIOL
Comment on communique	Site FFCC + FB + mails aux adhérents « Carte Jeunes »

Sujet N°5	Ouverture de l'école de raseurs intercommunale « Terre de Camargue – Kévin Bruguière » - Présentation - Approbation
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de Délibération	<p>Les élus du Comité Directeur ont reçu le dossier de l'école de raseurs dans la convocation.</p> <p>Kévin Bruguière avait le souhait de créer sa propre école. A la suite de son décès sa maman a décidé de porter ce projet qui devient pour elle, son chemin de vie.</p> <p>Il est proposé de délibérer sur la création de la nouvelle école de raseurs intercommunale « Terre de Camargue – Kévin Bruguière ».</p> <p>L'école couvrira le territoire de Saint Laurent d'Aigouze, le Grau du Roi et Aigues Mortes.</p> <p><u>Art 56-2</u> : L'admission des écoles est prononcée par le Bureau et le Comité Directeur</p> <p><u>Art 56-4</u> : L'homologation est soumise à l'approbation de la commission Sportive/ Ecoles de la FFCC avec avis consultatif du CTS Cyril GARCIA ainsi qu'avec l'accord de la Présidente de la commission Administrative et Juridique.</p> <p>Après validation du Bureau fédéral le 12 juillet,</p> <p>Après consultation du dossier, la Commission Sportive/Ecole a validé l'ouverture de cette nouvelle école.</p> <p>Après consultation du dossier, la commission Administrative et Juridique, a validé l'ouverture de cette nouvelle école.</p> <p>Il est proposé de valider l'ouverture de l'école intercommunale « Terre de Camargue – Kévin Bruguière »</p>
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 28
Décision	La création de l'école de raseurs intercommunale « Terre de Camargue – Kévin Bruguière » est : Approuvée à l'Unanimité
Qui contribue	Le Président de la commission Sportive/ Ecoles Benjamin Villard/ Le C.T.S Cyril Garcia/ la Présidente de l'école Mme Joëlle Bruguière
Comment on communique	Site FFCC + FB

Sujet N°6	Nomination du nouveau Président des délégués de courses 13 et 84 Benjamin BLANC en remplacement de Frédéric NIGUET récemment décédé.
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de Délibération	<p>A la suite du décès de Frédéric NIGUET, président des délégués de courses du 13 et 84, Benjamin BLANC président des délégués de courses propose de le remplacer à ce poste.</p> <p>Lors de la réunion du 21 Juin 2022, le Bureau fédéral a validé sa proposition.</p> <p>Il est proposé aux membres élu(es) du Comité Directeur de passer aux votes, la candidature de Benjamin BLANC à ce poste</p>
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 28
Décision	La candidature de Benjamin Blanc président des délégués de courses du 13 et 84 est : Approuvée à l'Unanimité
Qui contribue	Le Président Nicolas TRIOL
Comment on communique	Site FFCC

Sujet N°7	Proposition de modification Annexe 5 - du règlement général et sportif : Réflexion sur la limitation des raseurs par catégorie de piste pour les courses de Vaches, Taureaux Jeunes, Taureaux Neufs, Etalons																																																																	
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL																																																																	
Proposition de Délibération	<p><u>Annexe 5</u> : Il s'avère qu'il y a une incompréhension et une incohérence sur le nombre de raseurs en piste pour l'organisation de courses de taureaux jeunes, taureaux neufs, étalons et vaches cocardières, dans les pistes de catégories D et E qui définissent à ce jour les règles ainsi :</p> <p style="text-align: center;">LIMITATION COURSES DE LIGUES ET AUTRES</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Courses</th> <th>Stagiaires / Raseurs</th> <th>Tourneurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Ligues</td> <td>Pistes citées à l'article 202 = 8 stagiaires</td> <td rowspan="2" style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Autres pistes = 6 stagiaires</td> </tr> <tr> <td>Vaches cocardières</td> <td>Pistes A, B ou C selon le quota Avenir/Honneur Autres pistes = 6 raseurs + 1 entrant.</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>TJ – TN – Etalons</td> <td>Pistes A, B ou C selon le quota Avenir/Honneur Autres pistes = 6 raseurs + 1 entrant.</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">ANNEXE 5 : LIMITATION DU NOMBRE DES RASEURS EN PISTE</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th rowspan="3">Catégories de piste</th> <th colspan="4">Raseurs</th> <th colspan="2">Tourneurs</th> </tr> <tr> <th colspan="2">As</th> <th colspan="2">Avenir/Honneur</th> <th rowspan="2">As</th> <th rowspan="2">Av/Hon</th> </tr> <tr> <th>Mini du groupe 1</th> <th>maxi</th> <th>mini</th> <th>Maxi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td></td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td></td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>E</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> </tbody> </table> <p>Il est proposé de réviser ce tableau pour alléger les pistes D et E et rendre les règles plus cohérentes, avec les modifications suivantes (voir ci-dessous) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les vaches cocardières : quotas avenir / honneur quelle que soit la catégorie de piste 	Courses	Stagiaires / Raseurs	Tourneurs	Ligues	Pistes citées à l'article 202 = 8 stagiaires	2	Autres pistes = 6 stagiaires	Vaches cocardières	Pistes A, B ou C selon le quota Avenir/Honneur Autres pistes = 6 raseurs + 1 entrant.	4	TJ – TN – Etalons	Pistes A, B ou C selon le quota Avenir/Honneur Autres pistes = 6 raseurs + 1 entrant.	2	Catégories de piste	Raseurs				Tourneurs		As		Avenir/Honneur		As	Av/Hon	Mini du groupe 1	maxi	mini	Maxi	A	6		6	8	5	4	B	6		6	8	5	4	C	5		5	8	4	4	D	5		5	7	4	4	E	5		5	7	4	2
Courses	Stagiaires / Raseurs	Tourneurs																																																																
Ligues	Pistes citées à l'article 202 = 8 stagiaires	2																																																																
	Autres pistes = 6 stagiaires																																																																	
Vaches cocardières	Pistes A, B ou C selon le quota Avenir/Honneur Autres pistes = 6 raseurs + 1 entrant.	4																																																																
TJ – TN – Etalons	Pistes A, B ou C selon le quota Avenir/Honneur Autres pistes = 6 raseurs + 1 entrant.	2																																																																
Catégories de piste	Raseurs				Tourneurs																																																													
	As		Avenir/Honneur		As	Av/Hon																																																												
	Mini du groupe 1	maxi	mini	Maxi																																																														
A	6		6	8	5	4																																																												
B	6		6	8	5	4																																																												
C	5		5	8	4	4																																																												
D	5		5	7	4	4																																																												
E	5		5	7	4	2																																																												

- Pour les TJ et Etalons (non neufs) : Quotas avenir/ honneur quelle que soit la catégorie de piste.
- **Pour les Taureaux neufs :**
 - Quotas avenir/honneur pour les pistes A B C avec 2 tourneurs
 - Pour les pistes D et E : au choix de l'organisateur :
 - 4 invités plus 2 entrants et 2 tourneurs
 - 5 invités plus 1 entrant et 2 tourneurs

Il est proposé les modifications suivantes :

CATEGORIES DE PISTE	RASETEURS INVITES					TOURNEURS	
	AS		AVENIR / HONNEUR			AS	AV / HON
	Mini du G1	Maxi	Mini	Maxi	Mini du G3 course unique Avenir		
A	6	Pas de Maxi	6	8	6	5	4
B	6	Pas de Maxi	6	8	6	5	4
C	5	Pas de Maxi	5	8	5	4	4
D	5	Pas de Maxi	5	7	4	4	4
E	5	Pas de Maxi	5	7	4	4	2

CATEGORIES DE PISTE	LIGUES		TAUREAUX JEUNES - ETALONS		TAUREAUX NEUFS		VACHES COCARDIERES	
	STAGIAIRES	TOURNEURS	RASETEURS	TOURNEURS	RASETEURS	TOURNEURS	RASETEURS	TOURNEURS
A	6 sauf pistes à 8 citées dans l'article 202	2	Pistes A, B, C, D, E Selon les règles Avenir/Honneur	2	Pistes A, B, C Selon règles Avenir Honneur	2	Pistes A, B, C, D, E Selon les règles Avenir/Honneur	4
B								
C					4 plus 2 entrants ou 5 plus 1 entrant			
D								
E								

Délibération	CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 28
Décision	La modification de l'annexe 5 concernant les invités et entrants pour les courses de Taureaux Neufs pour les pistes D et E est : Approuvée à l'Unanimité
Qui contribue	Le Président Nicolas TRIOL/ La secrétaire FFCC
Comment on communique	Site FFCC + Courriers aux organisateurs + Association des Raseteurs + Fédération des Manadiers + Présidents de course + Délégués de course

Sujet N°8	Point sur l'avancement du projet - Maison de la Course Camarguaise
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de Délibération	Divers courriers ont été adressés aux élus du territoire, Maires, Région Occitanie PACA, Conseil Général 30-13-34-84, présidents de Communauté de Communes, d'agglomération, des PETR, avec pour objectif de recueillir les retours d'intérêts que ces institutions peuvent porter à ce projet et lancer les premiers échanges qui nous amèneront prochainement à la communication du cahier des charges, de l'appel d'offre ouvert. Les retours sont attendus pour le 25 septembre 2022 Quelques courriers de marque d'intérêt sont déjà parvenus à la FFCC
Pas de Délibération	CONTRE : / ABSTENTION : / POUR : /

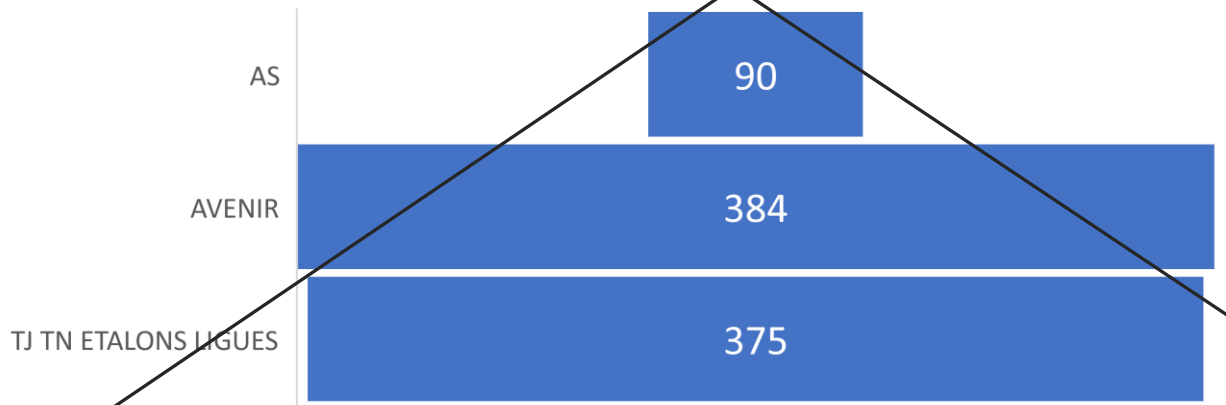
Pas de Décision	Sujet pour information aux élus et n'appelle pas de décision
Qui contribue	Le Président Nicolas TRIOL
Comment on communique	RAS

Sujet N°9	Proposition d'adhésion à l'Alliance des Sports de Loisirs de Nature
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de Délibération	<p>A l'occasion d'une rencontre avec les dirigeants de la Fédération d'équitation, le Président TRIOL a été informé de la création récente de l'ASLN, Alliance des Sports de Loisirs et de nature.</p> <p>Cette Alliance regroupe aujourd'hui les fédérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fédération Française de Golf, présidée par M. Pascal Grizot • Fédération Nationale des Chasseurs, présidée par M. Willy Schraen • Fédération Nationale de la Pêche en France, présidée par M. Claude Roustan • Fédération Française de Pétanque et Jeu provençal, présidée par M. Michel Le Bot • Mountain Bikers Foundation, présidée par M. Raymond Cheminal • Fédération Française d'Equitation, présidée par M. Serge Lecomte • Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer, présidée par M. Jean Kiffer • Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, présidée par M. Alain Carrière <p>Cette Alliance compte environ 8 millions de licenciés et sa gouvernance est en contact direct avec le premier ministre et son cabinet et le président de la République et son cabinet</p> <p>Les objectifs de cette Alliance ASLN tels que définis dans les statuts sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rassembler les fédérations et associations nationales, sociétés et autres groupements professionnels qui développent des activités de sports et de loisirs de nature (ci-après la Filière) dans tous les espaces publics et privés pour défendre leurs intérêts communs en vue d'un développement durable et inclusif de leurs activités. • Engager toutes les actions susceptibles de favoriser l'adoption par la filière des sports et loisirs de nature de référentiels communs, de chartes ou de comportements responsables visant à développer le tourisme, le sport, la pratique libre, la culture et l'éducation, tout en préservant les milieux naturels terrestres et aquatiques par des pratiques durables. • Participer à toutes les réflexions, concertations, projets et propositions utiles à l'évolution de la filière et à son intégration dans les attentes sociétales. • Faciliter la concertation interne liée aux différents usages d'un même espace naturel selon les pratiques sportives et la pratique libre de loisirs de nature. • Participer aux négociations avec les autres usagers des territoires liés à des conflits d'usage en raison d'une ou plusieurs pratiques sportives ou libres de loisirs. • Favoriser les initiatives qui contribuent à l'animation et au développement local et rural par les sports et loisirs de nature tout en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers. • Promouvoir toutes les activités de sports et de loisirs de nature auprès du grand public par la communication, la formation, l'éducation et l'innovation afin de renforcer l'ancrage territorial de des activités de nature à la fois au plan associatif, sociétal et économique. • Coordonner les actions communes d'influence auprès des pouvoirs publics et d'autres institutions nationales et européennes pour défendre, valoriser et développer les activités de sports et loisirs de nature. Cela pourra se traduire

	<p>judiciairement, tant en demande qu'en défense et si nécessaire par constitution de partie civile</p> <p>Le Président Triol après de nombreux échanges avec les dirigeants de l'ANSL et notamment Mr Thierry COSTE s'est vu proposer l'adhésion de la FFCC à L'ANSL.</p> <p>L'adhésion est de 100€/an</p> <p>Afin de doter la FFCC d'un atout supplémentaire pour la promotion et la défense de la Course Camarguaise et des traditions dans un environnement complexe, le Président Nicolas TRIOL et son bureau propose l'adhésion de la FFCC à l'ASLN.</p>
Délibération	<p>CONTRE : 1</p> <p>ABSTENTION : 3</p> <p>POUR : 24</p>
Décision	<p>L'adhésion à l'Alliance des Sports de Loisirs de Nature est :</p> <p>Approuvée à la Majorité</p>
Qui contribue	Le Président Nicolas TRIOL
Comment on communique	Site FFCC

Sujet N°10	Echanges sur sujets divers
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Nicolas TRIOL
Proposition de Délibération	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Point sur la situation du Calendrier et des courses 2022 – Echanges sur l'état des lieux et les possibles évolutions 2023</u> <p>Notre modèle de calendrier est devenu hautement incohérent et néfaste pour le rayonnement et la pérennité de notre course camarguaise.</p> <p>Nous savons toutes et tous que ce constat date depuis au moins 2 à 3 décennies et que cette saison nous avons atteint un point de non-retour qui nous oblige à dresser un état des lieux objectif et à envisager des mesures correctrices.</p> <p>L'organisation des calendriers depuis des années et son déroulement pour la saison 2022, nous amène malheureusement au constat suivant :</p> <p>Notre modèle de calendrier est souvent trop chargé, globalement déséquilibré selon les catégories de courses, logiquement intenable à certaines périodes, et donc contreproductif pour le rayonnement et la pérennité de notre Course Camarguaise.</p> <p>1. Il y a plus de courses en catégorie Avenir que le total de toutes les courses de Ligues, Taureaux Jeunes, Taureaux Neufs, Etalons ...</p>

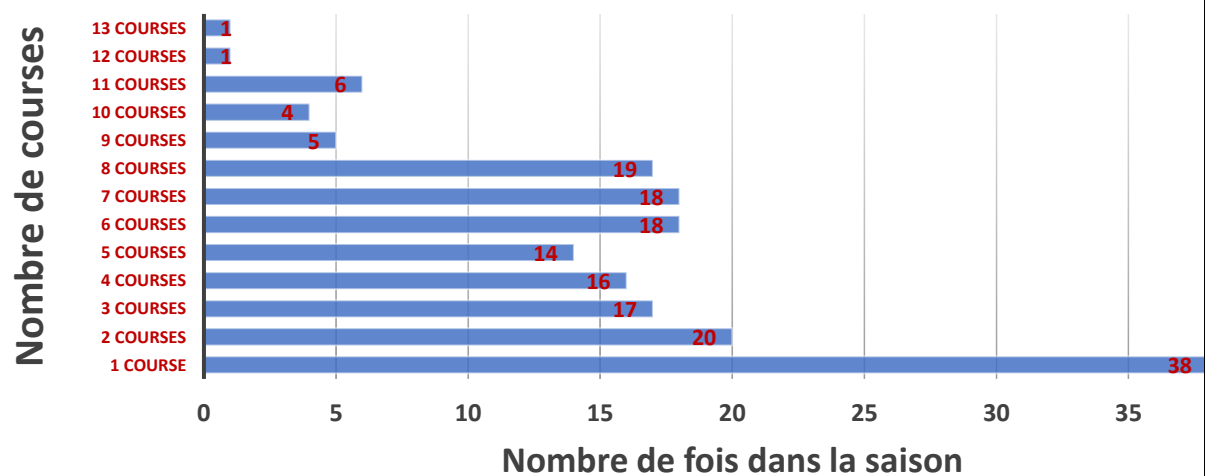
CALENDRIER SAISON 2022



2. Il y a 54 journées dans la saison ou sont programmées 7 courses ou plus, le même jour sur le territoire :

- 18 journées à 7 courses
- 19 journées à 8 courses
- 5 journées à 9 courses
- 4 journées à 10 courses
- 6 journées à 11 courses
- 1 journée à 12 courses
- 1 journée à 13 courses

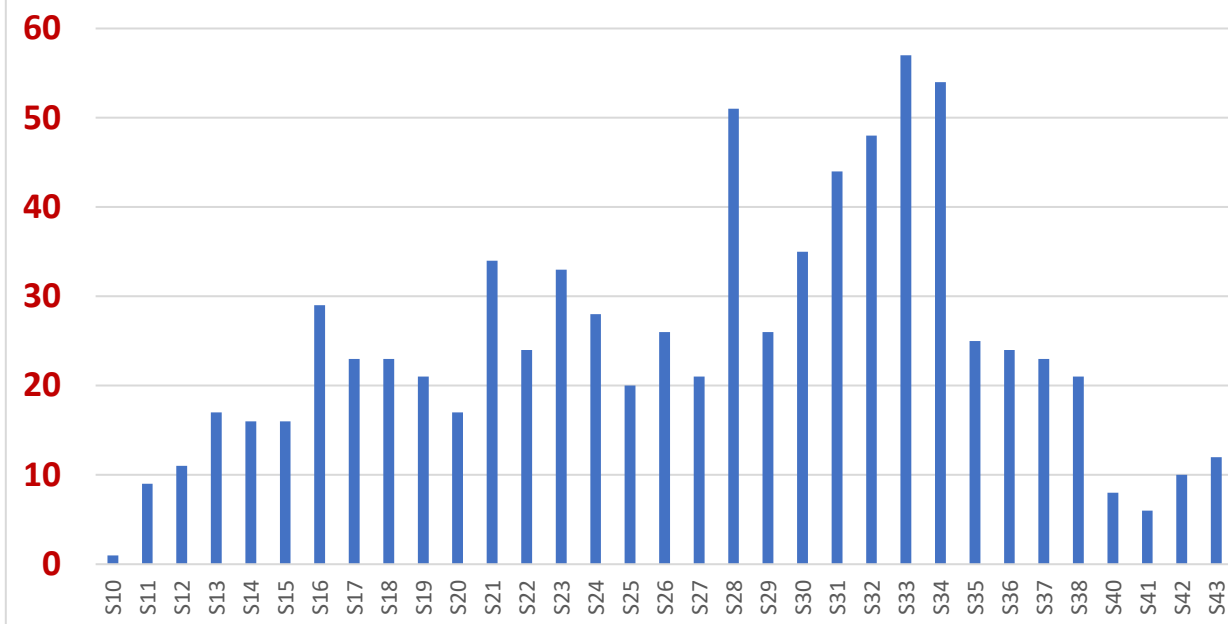
Nbre de courses par journée



3. Sur l'ensemble de la saison, il y a :

- 8 semaines à plus de 30 courses
- 5 semaines à plus de 40 courses
- 3 semaines à plus de 50 courses

NOMBRE DE COURSES PAR SEMAINE POUR SAISON 2022



LES CONSEQUENCES SUR LE DEROULEMENT DE NOTRE SAISON :

- Nous constatons de trop nombreuses journées où la concurrence entre les organisations et entre les courses est poussée à une trop haute intensité sur le territoire.
- Nous constatons de trop nombreuses journées où le nombre de spectateurs est trop fortement dilué sur l'ensemble des courses du territoire et donc de trop nombreuses courses qui se déroulent avec trop peu de spectateurs sur les gradins
- Nous constatons un déséquilibre dans la pyramide des catégories de courses, avec une proportion de courses Avenir non cohérente par rapport au nombre de courses de TJ, TN, Etalons et Ligues, trop faible pour faire progresser nos jeunes taureaux
- Nous constatons de trop nombreuses journées où les acteurs leaders ou locomotives sont trop dispersés sur les nombreuses courses du territoire. (G3 et G2)
- Nous constatons des périodes de plus en plus nombreuses où les effectifs raseteurs et tourneurs sont insuffisants par rapport au volume du calendrier et que les acteurs raseteurs et tourneurs sont sur certaines périodes beaucoup trop sollicités, avec pour conséquences :
 - Une fatigue extrême et des temps de repos très insuffisants
 - La qualité des performances sportives et tauromachiques souvent et légitimement impactée
 - Un nombre très et trop important de blessures diverses plus ou moins graves chez de très nombreux sportifs acteurs.
- Nous constatons un niveau de qualité de course souvent non satisfaisant pour les aficionados et spectateurs.
- Nous constatons de plus en plus d'organisateur en grande difficulté pour élaborer leurs courses avec l'émergence d'annulations.

A partir de ce constat, certainement encore incomplet, qui nous met cette saison 2022, tous ensemble au pied du mur, notre responsabilité fédérale nous oblige à réfléchir avec vous aux solutions qui nous permettront d'améliorer notre modèle de calendrier dès la saison 2023 et pérenniser ainsi notre belle tradition.

Aussi, la FFCC s'engage dès à présent dans les consultations et va programmer 3 réunions départementales de concertations et d'échanges avec les licenciés dès le début septembre (les 1, 6, 8 septembre).

	Ensuite, le Comité Directeur du 19 septembre analysera et validera les conditions d'organisation et d'arbitrage du calendrier 2023, qui seront dans la foulée communiquées à l'ensemble des organisateurs pour l'élaboration de leur calendrier.
Pas de Délibération	CONTRE : /
	ABSTENTION : /
	POUR : /
Pas de Décision	Sujet pour information aux élus et n'appelle pas de décision
Qui contribue	Le Président Nicolas TRIOL
Comment on communique	RAS

Le Président Nicolas TRIOL clôt la séance à 22h46

La Secrétaire Générale FFCC
Marie José QUEREL

